

moine commun du pauvre et du riche. Que ces titres viennent un jour à être détruits par un accident ou dans une tourmente populaire, comment la ville pourra-t-elle justifier alors, devant la justice, de ses droits de propriété méconnus par des gens de mauvaise foi? Et pourtant la Commission n'a encore rien fait alors que cependant M. le préfet a donné sa haute approbation et ses encouragements aux projets que la Commission des archives et des bibliothèques lui a soumis.

En ce qui concerne le Palais-des-Arts, je me suis borné seulement aussi à demander qu'on n'attendît pas que la moitié des portiques de ce palais fût tombée de vétusté, pour qu'où avisât enfin à leur consolidation. Mon humble requête, qui n'a pas été plus loin, est donc opportune, légitime, urgente même, et j'ose espérer qu'elle aura enfin l'avantage d'être prise en sérieuse considération par les hommes éminents qui ont à gérer aujourd'hui les intérêts de la cité.

Toutefois, il me reste à ajouter un post-scriptum à mon placet. J'ai à parler encore des bibliothèques, car là encore on peut écrire, au-dessus de la porte de ces magnifiques dépôts, ces mots qui s'appliquent si bien à tant de choses à Lyon : « grandeur et misère », et je n'exagère pas... On me dira peut-être, mais de quoi vous plaignez-vous? entrez dans la bibliothèque du Lycée, n'admirez-vous pas le splendide vaisseau de la salle, œuvre de ces savants religieux qui ont formé dans leur vaste collège tant d'élèves devenus, en partie, de nos plus illustres concitoyens? Ne voyez-vous pas ces milliers de volumes sur leurs étagères sculptées, ornées, de tant de bustes de marbre? Et votre patriotisme n'est-il pas flatté à la vue de ces débris de bombes et d'obus qui ont troué et écrasé ce splendide vaisseau, le jour où nos pères, armés pour la défense de